



# 32<sup>ème</sup> Grand Duc - Ultra Trail de Chartreuse

## Règlement de la course\*

1/ Organisation : Le Grand Duc - Trail de Chartreuse est organisé par Chartreuse Tourisme, partenaire du Parc naturel régional de Chartreuse domicilié à Place de la Mairie, 38380 Saint Pierre de Chartreuse.

### 2/ Parcours :

Cette année, le départ et l'arrivée sont situés au Plateau des Petites Roches. L'itinéraire est le suivant : Plateau des Petites Roches (Saint Hilaire du Touvet) > Col du Coq > Funiculaire > Saint Hilaire du Touvet > Col de la Faïta > Saint Hilaire du Touvet. La totalité de la course compte 76km et 4820m de dénivelée. Il est possible de la faire en Solo Ultra, en duo ou en relais à 5. Un format Moyen Duc avec 43km et 2740m D+ est également proposé.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler les épreuves prévues, sans remboursement possible.

### 3/ Programme (à confirmer):

Samedi 25 Juin 2022 à St Hilaire, Plateau des Petites Roches :

- . 16h à 17h45 : Remise des dossards
- . 18h : Briefing sécurité

Dimanche 26 Juin 2022 à St Hilaire, Plateau des Petites Roches :

- . 5h00 : départ solo intégral
- . 5h30 : départ duo
- . 6h00 : départ des solos moyen Duc
- . 6h30 : départ des équipes de 5
- . 14h à 16h : trail enfant «Les P'tits Ducs»
- . 18h : remise des prix.

L'hébergement est à la charge des coureurs.

### 4/ Repas et ravitaillements :

10 points de ravitaillement jalonnent le parcours, soit environ tous les 8 km. On y trouvera, selon les lieux : eau, boisson sucrée, biscuits, fruits secs, fromage, pain... Le Grand Duc se veut une éco-manifestation : chaque participant est tenu de prendre le départ avec son propre gobelet. Il n'y en aura pas sur les ravitaillements et il est interdit de boire à la bouteille.

5/ Logistique : Les participants sont invités à s'organiser avec un véhicule personnel et en covoiturage pour les transferts entre les différents relais et/ou pour rejoindre le point de départ.

6/ Conditions de participation : Être majeur, en parfaite condition physique au regard de l'option choisie. Avoir une expérience du milieu montagnard et

. soit, être licencié FFA (Fédération d'athlétisme) : licences Athlé compétition, Athlé entreprises, Athlé Running ou d'un «Pass' J'aime Courir» complété par un médecin.

. soit télécharger un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou du running en compétition datant de moins d'un an du jour de la course.

Pour les coureurs étrangers, le certificat médical est obligatoire même avec une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF et doit être rédigé en français ou transmis avec une traduction certifiée.

Il n'y a pas de classement spécifique pour les athlètes en situation de handicap.

Aucun accompagnement n'est autorisé.

7/ Inscriptions : La course est limitée à 1050 participants soit 320 solos ultra, 130 Moyen Duc (homme/femme), 50 duos : (homme/femme/mixte), 100 relais de 5 : (homme/femme/mixte). L'organisation se réserve le droit de réévaluer le nombre de coureur par catégorie. Une équipe est considérée comme mixte dès lors qu'au moins 2 femmes et 1 homme la compose.

Inscriptions en ligne avec paiement sécurisé sur la page suivante : <https://inscriptions-myoutdoorbox.com/grandduc-2022>

. Inscriptions complètes = bulletin d'inscription complet, règlement accepté, téléchargement et validation du certificat médical ou licence, règlement des frais d'inscriptions. Un certificat médical type est téléchargeable sur le site internet.

. Tarifs (frais d'inscription non inclus) : solo intégral 65€, solo moyen duc 50€, duo 90€, équipes de 5 : 150€.

Les inscriptions seront majorées à partir du 3 avril 2022 (+10€), y compris pour les coureurs sur liste d'attente renvoyant les documents manquants après cette date.

. Clôture des inscriptions le 15 juin 2022.

### 8/ Annulation et modifications :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

Toutefois, les personnes inscrites, ne pouvant participer à la course pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical), et le signalant avant le 1er Juin 2022, verra son inscription remboursée du montant engagé moins 5€ de frais de gestion. Au-delà de cette date, il ne lui sera retourné que les 2/3 de son inscription. Les options souscrites ne seront pas remboursables (repas accompagnants, assurance). Sa place sera réattribuée aux coureurs sur liste d'attente par l'organisation. Aucun remboursement ne sera effectué post-événement. Pour des raisons d'organisation, aucun autre motif d'annulation ne pourra être pris en compte.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cas particulier des équipes : si l'un des coureurs est blessé et que le reste de l'équipe souhaite trouver un remplaçant, le dossier devra être modifié directement sur votre espace d'inscription et être complet avant le 15 Juin 2022 avec les informations du coureur remplaçant. Il en est de même pour les modifications des ordres de relais.

Aucun dossier ne pourra être modifié et/ou complété lors du retrait des dossards.

En cas d'annulation totale ou partielle de la course du Grand Duc, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

9/ Liste d'attente : Une liste d'attente sera constituée dès que la limite des inscriptions sera atteinte sur chacun des formats. Les personnes de la liste d'attente seront invitées à basculer sur la liste principale en complétant leurs dossiers dès lors qu'une place se libère.

10/ Sécurité : Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne, à signaler son abandon à l'organisation et à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs

sont perdus.

Vous devez obligatoirement être enregistré aux points de contrôle le long du parcours.

Du fait de l'évolution de la course dans un milieu montagnard, certains passages peuvent nécessiter une vigilance accrue des participants. Dans ce cas, l'organisation imposera la marche obligatoire. Le non-respect de cette obligation entraînera une disqualification.

Même si les portions de routes sont réduites, les coureurs s'engagent à respecter les règles de sécurité routière : feux tricolores, passages piétons, etc. ainsi que les indications des signaleurs postés pour leur sécurité.

Le port du dossard est obligatoire. Il devra être visible durant l'intégralité du parcours. Attention, pour les équipes, il est indispensable que le dossard soit associé au numéro de relais réalisé et au nom du coureur. Tout changement devra être notifié avant le 15 Juin 2022 sur votre espace inscription. Tout dossard ne correspondant pas à l'identité du relayeur entraînera la disqualification de l'équipe.

Matériel obligatoire : un dossard, une réserve d'eau de 0,5l minimum, une couverture de survie, un coupe-vent imperméable, un sifflet, une fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications, un téléphone portable en marche, un masque de protection. Tout participant solo, duo, moyen duc ou relais de 5 s'engage à posséder la totalité du matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisation durant la totalité de l'épreuve. L'absence de cet équipement entraînera des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Matériel recommandé : 1 frontale pour les solos, une carte du parcours.

Un contrôle médical aléatoire pourra être effectué pendant l'épreuve. Seuls le médecin ou les secouristes peuvent décider de l'aptitude du coureur à poursuivre.

#### 11/ Secours

Les secours seront présents pendant toute la durée de la manifestation.

Le poste principal (4 secouristes et un véhicule médicalisé) est basé sur la zone de départ / relais 3 et arrivée à St Hilaire du Touvet Il sera renforcé par une équipe mobile de 2 secouristes avec véhicule de premier secours à la personne à partir de 13h30.

Un médecin sera également présent pendant toute la durée de la course. Il sera amené à se déplacer sur la course selon les besoins médicaux signalés.

10 accompagnateurs en montagne détenteurs du PSC1 et équipés de téléphone portable et radio seront postés le long du parcours.

Des binômes de serre-file se relayeront sur le parcours afin de s'assurer qu'aucun participant ne restent en course et éventuellement alerter les secours si cela s'avérait nécessaire.

#### 11bis/ Covid-19

Chaque coureur s'engage à signer «l'attestation covid» et contacter l'organisation en cas de contamination covid 19 avérée dans les 15 jours après la course.

12/ Postes de contrôle et barrière horaire : Des postes de contrôle permettront de guider et de vérifier que les

coureurs effectuent le parcours sur lequel ils sont inscrits. En cas de non-respect du parcours ou d'absence de passage aux points de contrôle, le participant sera disqualifié. Des barrières horaires seront mises en place et consultables sur le site internet de la course. Elles pourraient être adaptées le jour de la course en fonction des conditions météo ou de toute autre raison et ce sans préavis.

13/ Contrôle anti-dopage : Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

14/ Comité de course : Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le

délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

15/ Résultats et récompenses : Une fois les résultats affichés, les coureurs ont un délai de 30 minutes maximum pour porter réclamation. Au-delà, les classements sont considérés comme validés.

Chaque coureur reçoit un lot de bienvenue lors de la remise des dossards. Seront récompensés à la remise des prix :

- Pour les courses solo (Solo Ultra et Moyen Duc) : 3 premiers homme au scratch, 3 premières femmes au scratch

- Pour les courses par équipe (Duo et Equipe de 5) : 3 premières équipes de chacune des catégories suivantes : homme, femme et mixte.

Soit un total de 10 podiums et 75 récompensés.

16/ Assurance : Chaque participant s'engage à être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et secours. L'organisation a souscrit à une assurance Responsabilité civile N° 17 049 868 B / 0009 qui garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Chaque coureur a la possibilité de souscrire une assurance journalière ou annuelle lors de son inscription.

17/ Préservation des milieux : La Chartreuse recèle de milieux naturels remarquables pour les espèces animales et végétales qui ont contribué à son classement en Parc naturel Régional. En concertation avec les acteurs locaux, le Parc œuvre à la préservation de ces milieux en compatibilité avec la pratique d'activités de pleine nature comme le trail. Pour contribuer au maintien de la diversité biologique de ces sites et faciliter la pratique des activités, vous, pratiquants, êtes également des acteurs impliqués et directement concernés. Pour agir avec nous soyez discrets, restez sur les sentiers, ramenez vos déchets et respectez les consignes de course. Pour préserver les milieux et lutter contre l'érosion, ainsi que pour la régularité de la course, il est interdit de couper les lacets des sentiers et de jeter ses déchets sous peine de disqualification immédiate.

18/ Les chemins et usages multiples : Agriculteurs, alpagistes, exploitants forestiers, coureurs ou encore randonneurs se côtoient sur les chemins ; les uns pour des motifs professionnels, les autres pour leurs loisirs. Le parcours du Grand Duc est mis en place de façon concertée avec le monde agricole et forestier afin d'éviter tout conflit ou gêne sur leurs activités. Certains chemins sont même leur propriété. Afin de maintenir cette bonne collaboration, le comportement respectueux des participants est indispensable pour permettre le renouvellement des courses sur le massif. Il est donc indispensable de rester sur les chemins balisés, de ne pas traverser les prairies et alpages, de respecter les consignes de course et de ne pas dégrader les installations agricoles.

19/ Droits à l'image : J'autorise Chartreuse Tourisme, organisateur de la course, à utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette journée. J'autorise également l'organisateur à publier mon nom sur la liste des inscrits à la course et sur les résultats.

En participant à l'épreuve, chaque concurrent accepte le présent règlement.